20 – Football

Mise à jour : 29 septembre 2017

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 17

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 19

Membres CMN Page 24

Annexes Page 25

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Football a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS QUE dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe.

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :
https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-sportives-scolaires-labellisees-2017-2018

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins (U11 U12 U13)	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes (U14 U15)	nés en 2003 et 2004
Cadets (U16 U17)	nés en 2001 et 2002
Juniors (U18 U19)	nés en 1999 et 2000
Seniors (U20 et avant)	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement Football ou Futsal, (Annexe 1),

  Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence de Football ou Futsal (2018), elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2017), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces Associations Sportives peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

  Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de football et futsal**, **des Sections Sportives labellisées FFF de football et futsal**, des Pôles Espoir de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFF (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Liste des sections sportives scolaires FFF disponible ici : https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-sportives-scolaires-labellisees-2017-2018
Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Football par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 8 minimes filles, minimes garçons

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Garçons Minimes Filles	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - minimes de Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - Mixité interdite - Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
TYPE DE JEU	**à 8**	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES G	**MINIME F**
BALLONS	Taille 5	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 17'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÉGLEMENT	UNSS football **à 8**
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.**
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 3 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16), finale (1-2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	**16** maximum par championnat minimes **16** maximum par championnat Lycée Filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 7 cadets, lycées filles[2], juniors garçons

Précisions spécifiques

- En Juniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Garçons Minimes Filles Cadets Cadettes Juniors Garçons		
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets avec M2, C1, C2 sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil - Lycée Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 - Juniors garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre - Mixité interdite - Surclassement interdit		
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France		
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée		
TYPE DE JEU	à 7		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12		
	CADETS	**LYCEES FILLES**	**JUNIORS Garçons**
BALLONS	Taille 5		
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'		2 x 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20'		2 x 25'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'		105'
MIXITÉ	Pas de mixité		

[2] Les équipes de collèges sont autorisées

Informations complémentaires

RÉGLEMENT	UNSS football à 7
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.**
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 3 à 8), ½ finales, matchs de classement, (place de 9 à 16 et 3 à 8) finale place (1 – 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	**16** maximum par championnat cadets et lycée filles **12** maximum par championnat juniors
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Cadets Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycée Filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors garçons

Modalités de qualification 16 équipes[3]

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		**1**
2	Créteil	Paris	Versailles	**2**
3	Caen	Rennes	Rouen	**2**
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	**2**
5	Besançon	Dijon		**1**
6	Nantes	Orléans/Tours		**2**
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	**1**
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	**2**
9	Montpellier	Toulouse		**1**
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	**1**
			TOTAL	**15**

+ 16ème place

Si **0** équipe des Ultramarins — **1** équipe de l'Académie organisatrice
Si **1** équipe des Ultramarins — Qualifiée
Si **2** équipes des Ultramarins — Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		**1**
2	Créteil	Paris	Versailles	**2**
3	Caen	Rennes	Rouen	**1**
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	**1**
5	Besançon	Dijon		**1**
6	Nantes	Orléans/Tours		**1**
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	**1**
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	**1**
9	Montpellier	Toulouse		**1**
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	**1**
			TOTAL	**11**

+ 12ème place

Si **0** équipe des Ultramarins — **1** équipe de l'Académie organisatrice
Si **1** équipe des Ultramarins — Qualifiée
Si **2** équipes des Ultramarins — Se référer au tableau du Règlement Fédéral

[3] Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2017 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3ème 2017	IA du 2ème 2017	IA du 4ème 2017
IA du 8ème 2017	IA du 7ème 2017	IA du 6ème 2017	IA du 5ème 2017
IA du 9ème 2017	IA du 10ème 2017	IA du 11ème 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15ème 2017	IA du 14ème 2017	IA du 13ème 2017	IA du 12ème 2017

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3ème 2017	IA du 2ème 2017	IA du 4ème 2017
IA du 8ème 2017	IA du 7ème 2017	IA du 6ème 2017	IA du 5ème 2017
IA du 9ème 2017	IA du 10ème 2017	IA du 11ème 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1er tour de poule.

Championnats de France UNSS Excellence Football à 11 Minimes Garçons , Football à 8 Minimes Filles

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, ou la ligue de football professionnelle, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

  Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence Football ou Futsal,
- Les associations sportives ¼ de finaliste 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement Football ou Futsal.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
	MINIMES Garçons	**MINIMES Filles**
TYPE DE JEU	à 11	**à 8**
COMPOSITION DES ÉQUIPES	avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement)	
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	**8**	**6**
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	12
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 35'	2 X 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS : MG football à 11 / MF football à 8
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter OBLIGATOIREMENT les couleurs**. Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, (place de 1 à 8) ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (1 – 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	**G : 16** par championnat selon engagement en début d'année **F** : **16** par championnat selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnats de France UNSS Lycée Excellence Football à 11

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère en charge des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- Les associations sportives comportant les élèves cadets et juniors 1 appartenant aux sections sportives « élite de la FFF » figurant soit sur les listes de participation au challenge Leroy, soit au moins une fois sur une feuille de match de ce challenge, ou sous contrat au 30 octobre 2017 dans un club professionnel à la FFF et LFP.
  Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence Football ou Futsal,
- Les associations sportives ¼ de finaliste 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement Football ou Futsal.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors	
	LYCEES Garçons	**LYCEES Filles**
TYPE DE JEU	**à 11**	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- Lycée avec C1, C2, J1 - Pas de surclassement	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	8	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 40'	2 X 35'

SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25’	2 X 20’
DUREE DES MATCHS AU CF	2 X 30’	2 X 25
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter OBLIGATOIREMENT les couleurs.** Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l’AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	- 16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2) - 12 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8) , ½ finales, matches de classement (places de 9 à 12 et de 3 à 8), finale (place 1 – 2).
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D’ÉQUIPES	**G :** 16 selon engagement en début d’année **F :** 12 selon engagement en début d’année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

Participation des SSS des Lycées Agricoles :

Une liste annuelle de participation des SSS agricoles au championnat excellence sera publiée chaque année ; Les SSS des lycées agricoles de **Laval et du Lycée Le Gros Chêne de Pontivy** doivent obligatoirement participer à ce championnat cette année.

Les sections sportives labellisées Fédération Française de Football (FFF) participent au championnat « Excellence »
Liste des sections sportives scolaires FFF disponible ici : https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-sportives-scolaires-labellisees-2017-2018

Spécificités Lycée garçons Excellence

2 filières de qualification différentes

1. Filière Excellence UNSS : 12 équipes qualifiées

Conditions de participation :

- Ce Championnat est ouvert aux C1, C2, J1 (pas de Minimes 2 surclassés).
- Les phases qualificatives Académiques et Inter-académiques sont ouvertes à toutes les Équipes d'Établissement et aux Sections Sportives, y compris les Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite » par la FFF et participant au « Challenge Jean Leroy » **sous conditions énoncées au point 3.**
- Ne pourront participer à la filière de qualification UNSS Lycée Excellence que les sections sportives labellisées « Elite » par la FFF ayant engagé une équipe en « Challenge Jean Leroy »

2. Filière Challenge Jean Leroy : 4 équipes qualifiées (repêchage possible d'équipe(s) supplémentaire(s))

Conditions de participation :

- **La Fédération Française de Football organise le « Challenge Jean Leroy »** ouvert uniquement aux Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite ».
- Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel.
- Les licences FFF et UNSS sont obligatoires.
- **L'organisation des phases qualificatives est prise en charge par la FFF qui communique ensuite à l'UNSS les noms des 4 établissements qualifiés, et le classement du 2ème tour qualificatif du Challenge Jean Leroy (pour les besoins d'un repêchage éventuel au championnat de France lycée Excellence).**
- **Les services UNSS peuvent être co-organisateurs des phases qualificatives.**
- La FFF s'engage à fournir les listes nominatives de tous les élèves des sections sportives labellisées Elite. Les quatre premières équipes seront qualifiées pour le Championnat de France UNSS « Lycée Excellence ».

- Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées « Élite » auprès des cadres techniques des ligues ou sur le site de la Fédération Française de Football : https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-sportives-scolaires-labellisees-2017-2018

3. Conditions particulières des équipes participant au challenge Jean Leroy et à la filière Lycée Excellence

Les sections sportives Jean Leroy doivent déposer à la date du 15 octobre 2017 deux listes de joueurs à la direction nationale UNSS et à la FFF :

- Liste des joueurs engagés uniquement dans la filière Jean Leroy. Ces joueurs ne peuvent concourir que dans cette filière
- Liste de joueurs engagés dans la filière UNSS Lycée Excellence. Ces joueurs ne peuvent jouer que dans la filière UNSS Lycée Excellence.

Attention, tout joueur engagé au Challenge Jean LEROY ou ayant figuré au moins une fois sur une feuille de match ne peut participer aux différentes phases du Championnat de France UNSS Lycée Excellence. Des contrôles seront effectués.

Remarque : ces listes doivent être envoyées par les sections sportives « Jean Leroy » à la direction nationale UNSS et à la FFF - Nathalie Taddeï (nathalie.taddei@unss.org) / Xavier Vignal (xvignal@fff.fr) - date limite 15 octobre 2017

Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées auprès des cadres techniques des ligues, et les listes des joueurs engagés auprès de la direction nationale UNSS.

La FFF s'engage à fournir les listes des joueurs engagés ainsi que les copies des feuilles de match à l'UNSS à l'issue du premier tour du challenge.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence[4]

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 13 octobre 2016

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/sportcoex

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir : **23 décembre 2017**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Volleyball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

[4] Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFVB doivent s'inscrire en Excellence à 10

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence des 4 années précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1ère Sortie A1
2ème Sortie B1
3ème Sortie C1
4ème Sortie D1

2. Détermination des 4 têtes seconde de série à partir du résultat du Championnat excellence des 4 années précédentes (si 4 poules de 4)

1ère Sortie A2
2ème Sortie B2
3ème Sortie C2
4ème Sortie D2

3. Détermination des places de 2, 3 (si 4 poules de 3) et éventuellement 3 et 4 de chaque poule (si 4 poules de 4)

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	4 points
Match nul et vainqueur aux tirs au but	2 points
Match nul et perdant aux tirs au but	1 point
Match perdu ou forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné 5-0.

En cas d'égalité à la fin d'un matche de poule : Tirs au but

- **Etablissement et Excellence :** une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel. Premier temps : 5 joueurs de chaque équipe présents sur le terrain à la fin de la rencontre effectuent leur TAB; Si égalité a la fin de la série: on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne L'avantage à égalité de tirs. L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

ATTENTION : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire,

- en championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but (jamais de prolongation)
- en championnat excellence, tirs au but (jamais de prolongation).

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

La Quinzaine du foot à l'école

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- **faire pratiquer le football ou le futsal aux élèves** (filles et garçons) non pratiquants (matchs, rassemblements, tournois...) ;
- **créer du lien entre les écoles et les établissements** de proximité dans le cadre du nouveau cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) ;
- **créer du lien avec une association** caritative locale.

Les classes / établissements engagés dans cette opération et réalisant l'ensemble des objectifs seront récompensés par une dotation matérielle.

Le projet se décline en deux axes :

- **un projet sportif :** réalisation d'une action football ou futsal (ateliers techniques, matchs, tournois...) afin de faire pratiquer les élèves (garçons et filles) non licenciés. Cette action devra être réalisée entre le 19 mars et le 30 mars 2018. Ce projet sportif devra aussi correspondre au lancement ou à la clôture d'un cycle EPS football ou futsal.
- **un projet organisationnel / culturel :** « A LA RENCONTRE DE L'AUTRE » avec la réalisation d'un montage vidéo :

1. *soit* un montage vidéo qui relate la participation des élèves de la classe ou de l'établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des écoles primaires de proximité. Cette action a pour but d'officialiser de manière concrète le cycle 3 (passerelle primaire - secondaire), créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité, communiquer sur les sections sportives scolaires ;
2. *soit* un montage vidéo relatant la création d'une passerelle entre les élèves et une association locale (caritative prioritairement).

Renseignements et précisions sur : fff.fr et unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourrait être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement, des enseignants participant à l'organisation. L'enjeu est de

permettre par une relation UNSS-district/ligue de football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du district et/ou de la ligue FFF.

Relations AEFE (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFE participent aux compétitions de l'UNSS.
Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives inititiées par l'AEFE.
Le calendrier des évènements d'athlétisme AEFE est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFE en relation avec un service départemental ou régional UNSS (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire de football, formation d'enseignants d'eps en football scolaire etc.)

Développement Durable

La pratique du footballl entraine une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des sites de compétitions. Intégration harmonieuse des sites dans l'environnement naturel et urbain.
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Signalétique réutilisable, rubalise bio dégradable, ou ré utilisable
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés (beach socer, tennis-ballon…….)

Filles

Harmonisation enre les catégories garçons et filles et avec les autres les sports collectifs UNSS.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.
Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.
Le Breizh Foot 2018, dans le programme éducatif de la coupe du monde féminine FIFA U20 2018 et WC2019 sera organisé dans l'académie de Rennes en 2018.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.
Les rencontres sportives football pour élèves en situation de handicap doivent être proposées à tous les niveaux de compétition sur l'ensemble du territoire.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Le protocole de fin de match sera appliqué pour toutes les rencontres.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Textes de Référence :
- LC Sécurité

Sécurité :

Innovation

LE CARTON BLEU

Cette procedure favorisant le bon comportement des équipes sera mise en place en priorité sur les championnats de France

A la fin de chaque rencontre : concertation immédiate des 4 jeunes officiels (Central ; Assitants 1 et 2 et table), juste après le protocole de fin de match (Echanges poignées de mains) sur la base de 3 critères observables simples par les jeunes officiels (concernant le Fair-Play) :

- Attitude et comportement du **collectif** (joueuses) sur le terrain et sur le banc.
- Attitude et comportement de **la capitaine** sur le terrain.
- Attitude et comportement **des professeurs/coatchs** encadrants.

Soit, 3 critères donc 0, 1 2 ou 3 cartons bleus possibles attribuables par équipes par matchs.
Les résultats sont répertoriés sur la feuille de match (un coefficient rééquilibre les totaux pour les équipes ayant moins de matchs sur le tournoi (Tableau Bas).

A ce total points cartons bleus, un bonus 0, 1, 2 ou 3 points est attribué après échanges (Membres commissions Technique et JO) selon l'esprit, le dynamisme et l'ambiance créée par chacune des délégations sur la totalité du tournoi.
Ce bonus est un moyen de départager les équipes ayant obtenu le maximum de cartons bleus possibles pour l'attribution finale du Challenge du Fair-Play « Attitude + ».

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national

de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

1. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

2. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du district de football (CDA).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel de ligue Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact avec la ligue de football de votre grande région (CRA).

	CERTIFICATION UNSS	**CORRESPONDANCE FFF**
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT COLLEGE	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	

- **JAD : jeune arbitre de district**
- **JAL : jeune arbitre de ligue**

3. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

4. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.

- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).

- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.

- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Aline ROSENTHAL

Xavier MARGUET

Alexandre PERREAU-NIEL — Responsable Jeunes Arbitres

FFF

José ALCOCER — Responsable Formation

Sylvie MOUYOT

Alain SARS — Responsable Jeunes Arbitres

Délégués techniques UNSS

Christophe SARRE — Responsable Communication

Olivier MORIN

Groupe technique national Football :

UNSS

Sébastien POISSON

Olivier DUMOULIN

Philippe LEBAULT

Matthieu TREHOREL

Patrice GARRIGUES

Sandrine MARMONIER

Alain LEMOINE

Annexe 1

Associations Sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement en Football et en Futsal

Football Minimes Filles

Néant

Football Minimes Garçons

COL FRANCOISE DOLTO SIERENTZ	STRASBOURG

Football Lycées filles

LYC GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	GRENOBLE

Football Cadets

LYC L'OISELET BOURGOIN JALLIEU	GRENOBLE

Football Juniors

LYC PROFESSIONNEL SUGER SAINT DENIS	CRETEIL

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Football Minimes Filles	
COL JEAN MONNET STRASBOURG	STRASBOURG
COL DES 3 VALLEES SALIES DU SALAT	
COL PIERRE AGUITON BRECEY	
COL ANNE DE BEAUJEU MOULINS	CLERMONT-FERRAND
Football Minimes Garçons	
COL CLEUNAY RENNES	RENNES
COL ARSENAL METZ	NANCY/METZ
COL EUGENE THOMAS LE QUESNOY	LILLE
COL PARC IMPERIAL NICE	NICE
Football Lycées Filles	
LYC SACRE CŒUR SAINT BRIEUC	RENNES
LYC FERNAND DAGUIN MERIGNAC	BORDEAUX
LYC JEAN MONNET STRASBOURG	STRASBOURG
LYC ARGOUGES GRENOBLE	GRENOBLE
Football Lycées Garçons	
LYC EMILE LITTRE AVRANCHES	CAEN
LPO BOURDONNIERES NANTES	NANTES
LYC MARGUERITE DE VALOIS ANGOULEME	POITIERS
LYC JOSEPH FOURIER AUXERRE	DIJON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Annexe 4

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton jaune	= 1 points
Carton rouge	= 3 points

RAPPEL : Carton blanc = 0 pt

Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.
Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.
Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.